

Cumul des températures *(cumul à partir du 1^{er} janvier et 1^{er} février - base 0°C - 18°C - Source : Météo France)*

Situation au 25 février 2024				
	STATION	ALTITUDE	BASE 1 ^{er} JANVIER 2024	BASE 1 ^{er} FEVRIER 2024
Basse altitude (<800m)	Le Collet de Dèze	485m	462°C	248°C
	Saint Etienne Vallée Française	518m	485°C	264°C
	Florac	590m	364°C	202°C
	Villefort	620m	389°C	214°C
	Mende ville	710m	312°C	177°C
	Montrodat	763m	296°C	163°C
	St Germain du Teil	775m	321°C	167°C
Demi-Montagne (800m – 950m)	Rousses	812m	337°C	182°C
	Le Pont de Montvert	875m	324°C	178°C
	Le Massegros	890 m	275°C	147°C
	Altier	900m	348°C	192°C
	La Salle Prunet	903m	306°C	170°C
	St Pierre des Tripiers	929m	302°C	166°C
	Mende Chabrits	935m	296°C	161°C
	Rimeize	939m	293°C	168°C
Plateaux d'altitude (950m – 1200m)	Gatuzières	965m	294°C	159°C
	Sauveterre	1018m	271°C	146°C
	Aumont Aubrac	1018m	232°C	128°C
	Bassurels	1042m	280°C	157°C
	Le Buisson	1088m	214°C	119°C
	Grandrieu	1163m	197°C	108°C
	Le Fau de Peyre	1163m	236°C	128°C
	Paulhac en Margeride	1175m	206°C	115°C
	Le Bleymard – bourg	1199m	245°C	135°C
Montagne (>1200m)	Châteauneuf de Randon	1247m	209°C	113°C
	La Panouse	1260m	204°C	107°C
	Le Bleymard	1418m	196°C	108°C

On utilise cette
colonne pour caler la
fertilisation des
céréales

On utilise cette
colonne pour caler
la fertilisation et la
gestion des prairies

Conseil de la semaine : Attention à la portance des sols. Sur les sols ressuyés possibilité de poursuivre les apports de fertilisation.

En basse altitude, les sommes de températures augmentent rapidement. Les **apports d'azote** doivent se poursuivre sur les céréales et peuvent débuter sur les prairies ! Les 200°C cumulés base 1^{er} février sont également atteints par endroit ! Les préparations aux premières mises à l'herbe peuvent attaquer.



Pour les zones de demi-montagne, les plateaux et en montagne, les 200°C base 1^{er} janvier sont atteints ! Les apports d'azote peuvent débuter sur les céréales ! Les conditions sont actuellement idéales : humidité, températures douces... Attention cependant à la portance des sols ! Pour les prairies, poursuite des épandages d'effluents (fumier, lisier) et des passages de herse.



Etats des sols interdits pour l'épandage



Les sols enneigés



Les sols gelés



Les sols inondés



Exceptions pour l'épandage sur sol gelé :

- Les fumiers compacts non susceptibles d'écoulements.
- Les composts d'effluents d'élevage.

Retrouver les Inf'Eau prairies et l'info ferti sur le site de la Chambre d'Agriculture de Lozère : lozere.chambre-agriculture.fr – Production & Techniques – Fourrages – INFO prairie

Pour plus d'informations vous pouvez contacter les conseillers spécialisés de la Chambre d'Agriculture au 04 66 65 62 00
Gabin SEZILLE (Agronomie)